

D

Communauté de communes
Bouzonvillois - Trois Frontières

Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Remelfang



Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire

en date du 16 décembre 2025

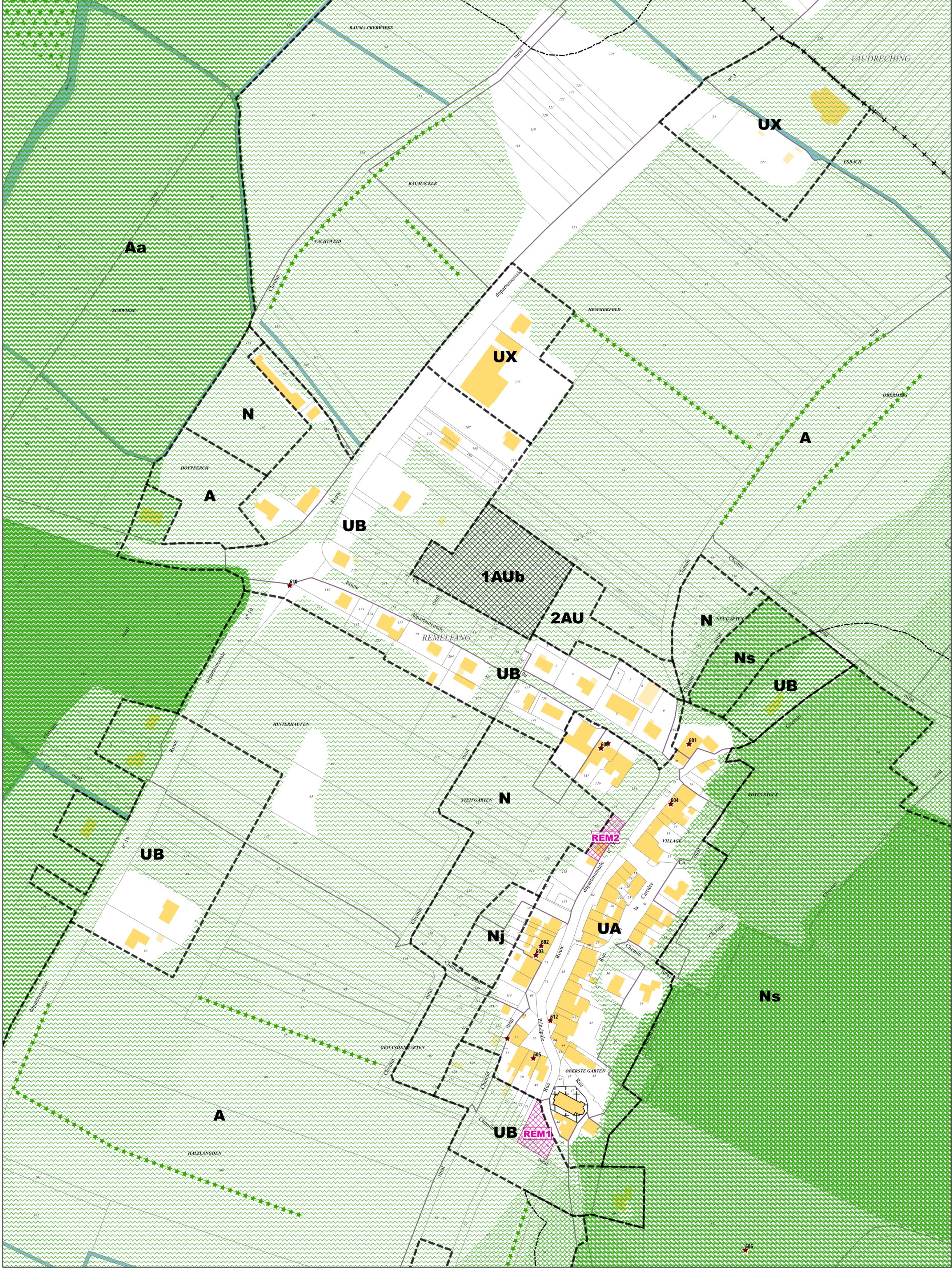
approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Armel Chabane, le Président

17/11/2025

Echelle: 1/2000e

0 100 200 m



Limites administratives

+++++ Commune
----- Zone

Prescriptions surfaciques

Emplacement réservé
Elément paysager identifié
OAP
OAP thématique TVB
Continuité écologique

Prescriptions linéaires

Recul
Elément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

★ Elément patrimonial identifié

Emplacements réservés

BENEFICIAIRE	Commune de Remelfang	NUMERO	REM2	Aménagement d'un espace de stationnement	SURFACE	578 m ²
BENEFICIAIRE	Commune de Remelfang	NUMERO	REM1	Aménagement d'un jardin public	SURFACE	930 m ²



D

Communauté de communes
Bouzonvillois - Trois Frontières



Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Rémelfang

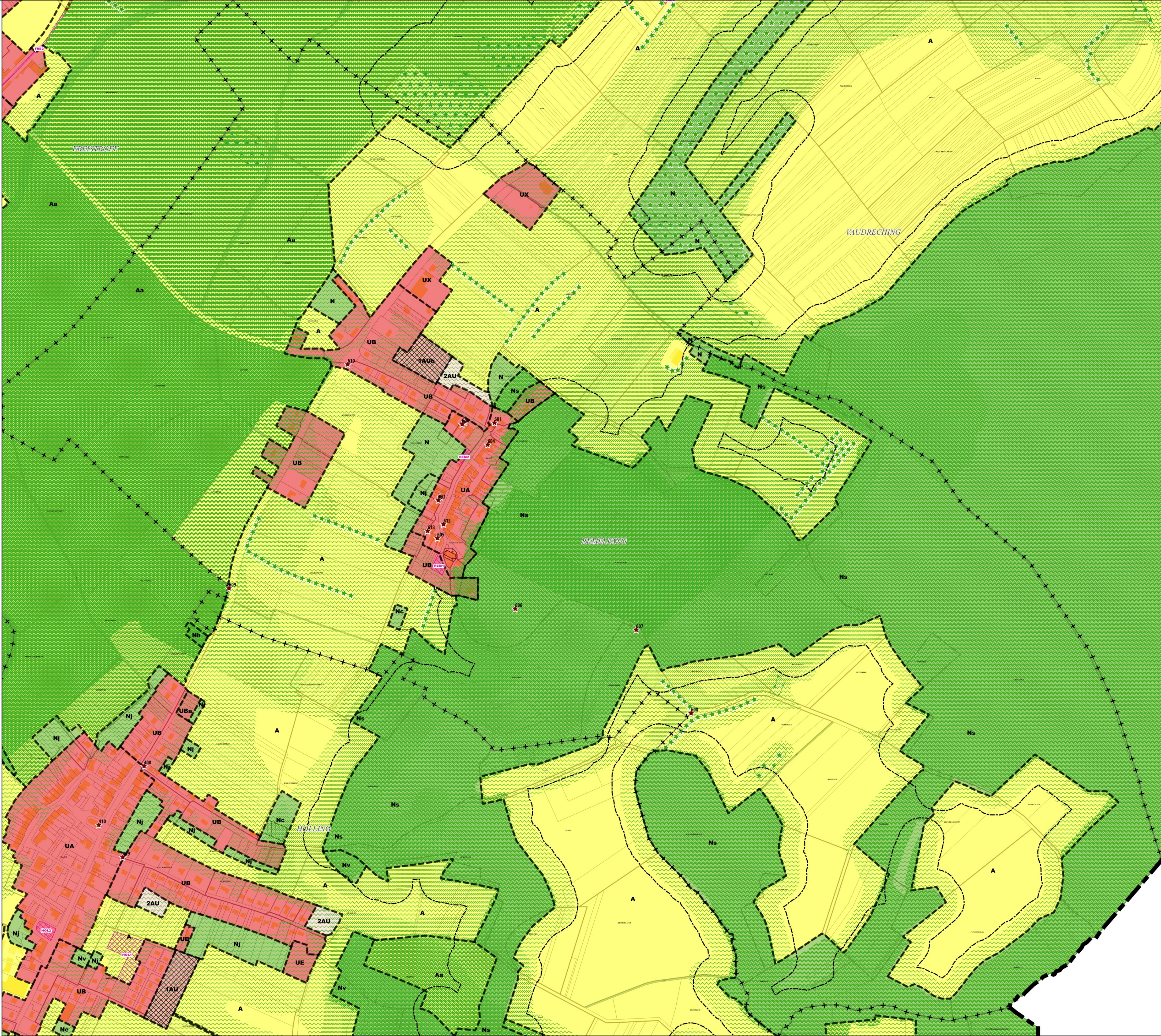
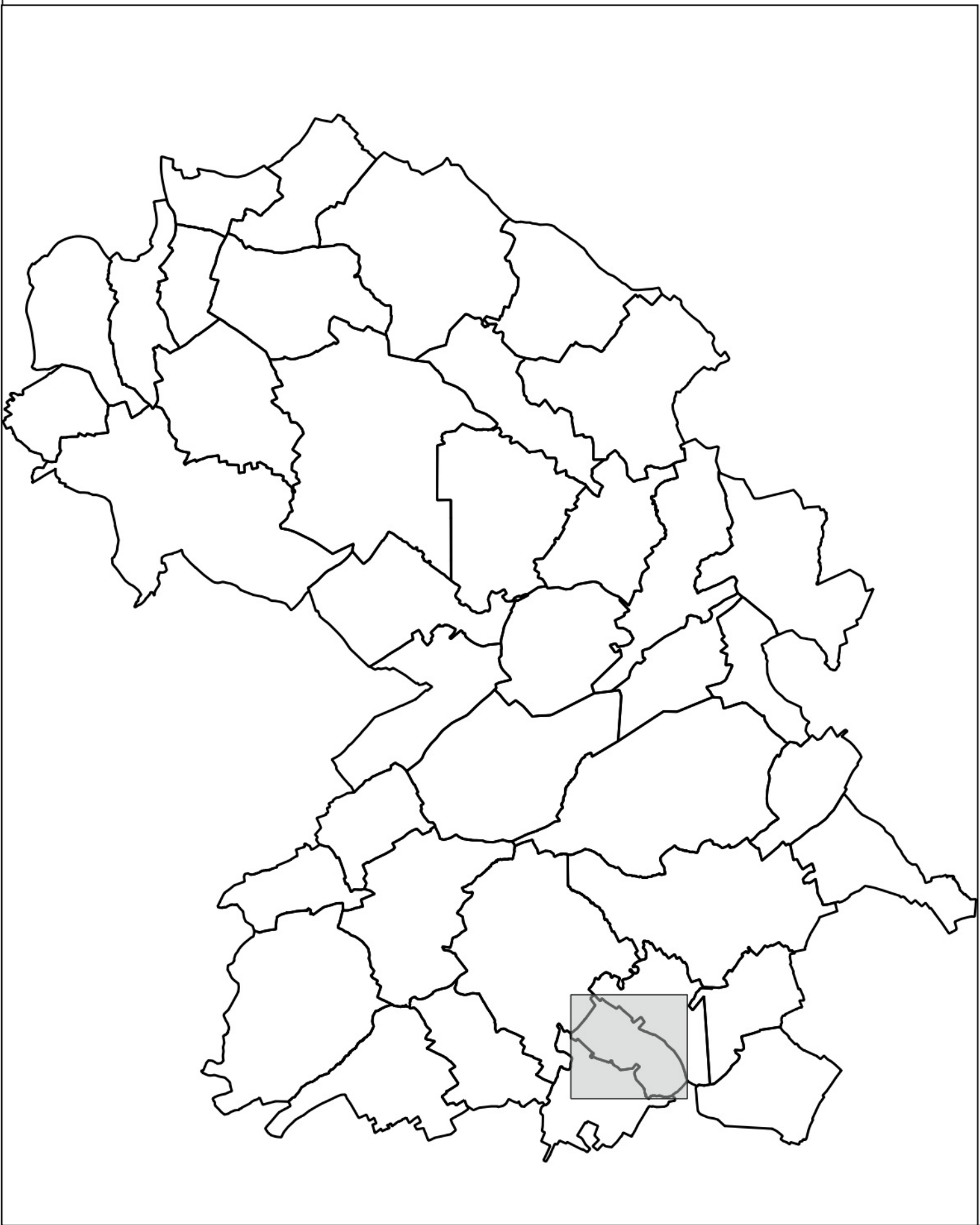
Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 16 décembre 2025
approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Armel Chabane, le Président

Armel Chabane

19/11/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Limites administratives

- Intercommunalité
- Commune
- Zone

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Elément paysager identifié
- OAP
- OAP thématique TVB
- Continuité écologique

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul de 50m autour des bois
- Elément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

- Elément patrimonial identifié

Emplacements réservés

BENEFICIAIRE	Commune de Rémelfang	NUMERO	REM1	NATURE	Aménagement d'un jardin public	SURFACE	930 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Rémelfang	NUMERO	REM2	NATURE	Aménagement d'un espace de stationnement	SURFACE	578 m²

D

Communauté de communes
Bouzonvillois - Trois Frontières



Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Rémelfang Risques

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire

en date du 16 décembre 2025

approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

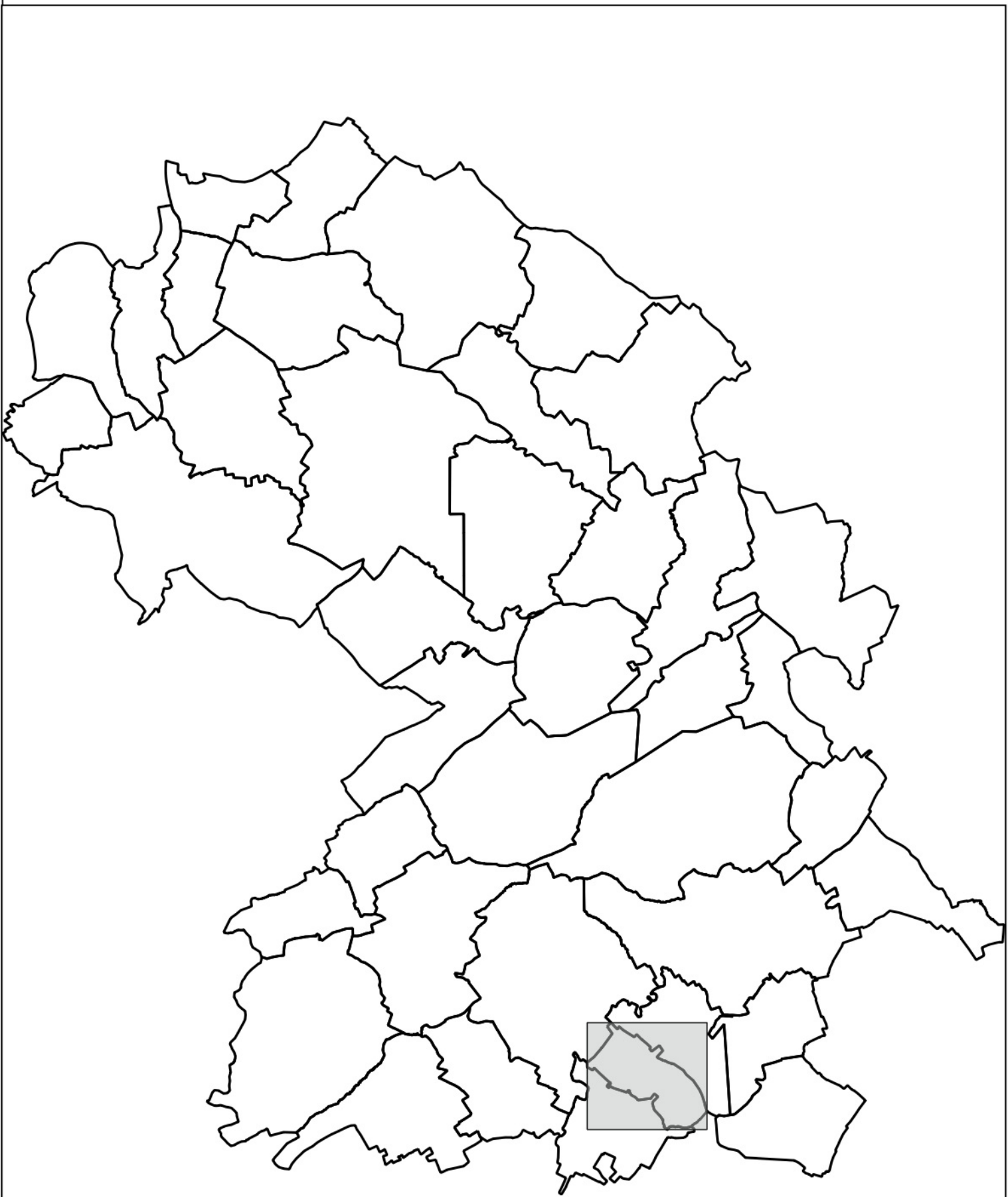
Armel Chabane, le Président

Armel Chabane

17/11/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Limites administratives

- Intercommunalité
- Commune
- Zone

Prescriptions surfaciques

- Retrait-Gonflement des argiles
- Cavité (emprise d'incertitude)
- Atlas des zones inondables
- Canalisation de gaz

Prescriptions ponctuelles

- Cavité

Les trames de risques figurent uniquement à titre informatif.
Elles ne se substituent pas aux documents officiels des différents organismes et gestionnaires annexés au PLUI